



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 149 b) de l'ordre du jour

Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Lettre datée du 17 août 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

La mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 11 août 2006, qui autorisait le renforcement des effectifs, du mandat et du champ des opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), nécessitera une augmentation importante de l'infrastructure d'appui et des capacités en matière de soutien autonome de la Mission.

Pour faciliter et appuyer le déploiement rapide des contingents supplémentaires de la FINUL ainsi que le déploiement des forces armées libanaises dans les délais envisagés, il importe que le Secrétariat fasse preuve de souplesse dans l'application des politiques et procédures administratives. J'ai l'honneur de faire part aux États Membres des mesures extraordinaires que j'ai autorisées, à titre exceptionnel, pour permettre au Secrétariat de s'acquitter avec efficacité et au meilleur coût des tâches qu'engendre pour lui la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Ces mesures comprennent :

a) Une dérogation à la procédure d'information des États Membres concernant le personnel fourni à titre gracieux (prévue par l'instruction administrative ST/AI/1999/6, promulguée en application de la résolution 51/243 de l'Assemblée générale en date du 15 septembre 1997), pour permettre aux pays fournissant ou susceptibles de fournir des contingents à la FINUL de répondre au besoin urgent de militaires responsables de la planification;

b) L'affectation immédiate de personnel civil sans que les vacances de poste soient annoncées et, le cas échéant, avec le maintien des délégations de pouvoir existantes, en attendant la conclusion du processus de nomination prévu par la circulaire ST/SGB/2005/7 du Secrétaire général, en date du 13 avril 2005;

c) La levée de la limite actuelle de trois mois sur le déploiement temporaire du personnel civil;

d) Le relèvement immédiat du montant maximum des marchés portant sur des produits de première nécessité (à savoir le carburant, les rations, l'eau et le



logement), pour la FINUL de même que pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), qui fournira un soutien logistique de proximité à la FINUL;

e) L'augmentation des autorisations d'achat accordées à la FINUL et à l'UNFICYP pour une période de six mois, de manière à faciliter le soutien autonome et l'expansion de la Force élargie.

Conformément aux dispositions de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, j'ai demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de m'autoriser à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 50 millions de dollars pour pouvoir répondre aux besoins les plus urgents résultant de l'expansion de la FINUL. En outre, j'ai informé le Comité que le crédit de 97 579 600 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 au titre de la FINUL, dans sa résolution 60/278 du 30 juin 2006, sera utilisé de manière flexible pour répondre aux besoins engendrés par l'expansion de la FINUL.

Je compte également compléter la demande immédiate de 50 millions de dollars par une demande d'autorisation d'engager des dépenses, avec mise en recouvrement, pour la période allant du 11 août 2006 au 31 mars 2007, qui sera présentée pour examen à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à la partie principale de sa soixante et unième session. Cette demande de financement intérimaire devrait faciliter la mise en place initiale des opérations de la mission au cours des prochains mois, et permettre l'élaboration de propositions budgétaires plus concrètes et plus détaillées qui seront soumises pour examen et approbation à l'Assemblée à la partie principale de la soixante et unième session.

Une équipe de planification a été mise sur pied au Siège, à New York, et sera dépêchée sous peu auprès de la FINUL pour évaluer les besoins d'appui découlant de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
